

RÉSOLUTION NO.2018-05-110
OUVERTURE - SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Martin Van Winden, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'ouvrir la séance du conseil à 20h01.

RÉSOLUTION NO.2018-05-111
ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie Mercier appuyé par Madame Carole Forget, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

RÉSOLUTION NO.2018-05-112
ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie des procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité des procès-verbaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018.
- QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS (D'INTÉRÊT-GÉNÉRAL)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR SSI

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES LOISIRS

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 AVRIL 2018

RÉSOLUTION NO.2018-05-113
MRC – APPUI À LA FORMATION DU COMITÉ TECHNIQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que la MRC doit amorcer sa révision du schéma de couverture de risques en incendie et qu'il y a lieu de former le comité technique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le comité technique en sécurité incendie attribué à la révision et mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie sera formé du coordonnateur du SCRI de la MRC, des directeurs des

services incendie des municipalités du territoire de la MRC (ou de son substitut en cas d'absence du directeur). Ledit substitut remplaçant le directeur lors d'une rencontre du comité technique sera nommé par la municipalité.

RÉSOLUTION NO.2018-05-114
SSI – EMBAUCHE POMPIERS

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher trois nouveaux pompiers pour le SSI;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE les pompiers suivants sont embauchés à titre de pompier pour le SSI au taux horaire en vigueur et selon la convention collective présentement en vigueur :
 - Monsieur Dylan Hadet, pompier/premier répondant
 - Monsieur Ethienne Gagnon, pompier/premier répondant
 - Monsieur Thomas Surprenant, pompier/premier répondant
 - Monsieur William D'Amour, pompier/premier répondant/préventionniste

RÉSOLUTION NO.2018-05-115
SSI – ACHAT MATÉRIEL INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler certains éléments informatique de la caserne;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé l'achat d'une nouvelle imprimante/scanner, d'un nouvel ordinateur pour le bureau de la prévention
- QU'UN budget maximum de 3,500\$ soit alloué à ces achats pris à même les sommes disponibles au budget prévention

RÉSOLUTION NO.2018-05-116
ACCEPTATION - COMPTES À PAYER AU FONDS
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE AU 30 AVRIL 2018

Sur proposition de Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'approuver les comptes à payer, tels que mentionnés au fond d'administration générale en date du 30 avril 2018 au montant de 183,196.68\$.

RÉSOLUTION NO.2018-05-117
NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT la résolution no.2017-11-262 nommant Madame Carole Forget à titre de mairesse suppléante;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE Monsieur Jean-Marie Mercier soit nommé à titre de maire suppléant pour une période de 3 mois

RÉSOLUTION NO.2018-05-118
INSCRIPTION – FQM

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités au Palais des congrès de Montréal;

CONSIDÉRANT un prix d'inscription pour les congressistes pour les membres de 780\$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée l'inscription des conseillers intéressés au congrès de la FQM 2018.
- Que soit assumées par la municipalité, les dépenses liées à leurs participation au congrès.

RÉSOLUTION NO.2018-05-119
EMBAUCHE – EMPLOYÉS D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager deux employés surnuméraires pour la saison d'été;

CONSIDÉRANT les responsabilités suivantes pour le poste :

- Entretien et tonte de la pelouse ;
- Entretien des aménagements paysagers ;
- Travaux de terrassement et d'aménagement paysager ;
- Entretien du mobilier urbain ;
- Nettoyage des emprises de rue et des propriétés municipales ;
- Contrôle de l'herbe à puce et de l'herbe à poux sur les propriétés municipales ;
- Nettoyage des véhicules et entretien de la machinerie ;
- Effectuer toutes autres tâches connexes requises dans le cadre de ses fonctions.

CONSIDÉRANT les conditions suivantes :

- Type de poste : Temporaire – Temps partiel
- Nombre d'heures : 24 heures par semaine
- Conditions salariales : 14\$/heure
- Durée de la période d'engagement : Pour la durée estivale

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soient embauchés Madame Caroline Gagnon & Monsieur Francis Marien-Bourgeois à titre d'employés saisonniers pour la période d'été avec les responsabilités et conditions mentionnées précédemment.

RÉSOLUTION NO.2018-05-120
LIBÉRATION – RETENUE PAVAGE 2016

CONSIDÉRANT les travaux de pavage réalisés en 2016 sur le rang Patriotes Nord;

CONSIDÉRANT la fin des travaux et l'acceptation finale de ceux-ci;

CONSIDÉRANT la nécessité de libérer la retenue restante de 18,778.46\$ taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée la libération de la retenue de 18,778.46\$ taxes incluses concernant les travaux de pavage réalisés en 2016.

RÉSOLUTION NO.2018-05-121
ADOPTION – RÈGLEMENT NO.449 DÉTERMINANT UN RÉGIME DE TARIFICATION POUR L'UTILISATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC & D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a adopté un budget municipal pour l'année 2018 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations pour l'année fiscale 2018;

CONSIDÉRANT QUE de tels taux se modifient selon les prescriptions des articles du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lu et renonce à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été transmis par Monsieur Michel Monette lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 13 mars 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents que soit adopté le règlement no.449 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Le présent règlement impose un régime de tarification pour l'utilisation du réseau d'aqueduc et d'égout pour l'exercice financier 2018 ainsi que les modalités de paiement relatives à celui-ci.

Les annexes I et II font partie intégrante du présent
ARTICLE 3 règlement et présentent le régime de tarification des compensations nécessaires pour l'utilisation du réseau d'aqueduc et d'égout pour l'exercice financier 2018 ainsi que les modalités de paiement relatives à celui-ci.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECÉTAIRE-TRÉSORIER

RÉSOLUTION NO.2018-05-122
ADOPTION – RÈGLEMENT NO.457 AMENDANT LE
RÈGLEMENT NO.447 PAR L'AJOUT D'UN GUIDE ET
CALENDRIER PROCÉDURAL SUR LES MODIFICATIONS
RÉGLEMENTAIRES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT L'article no.445 du Code municipal prévoyant la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter un guide procédural ainsi qu'un calendrier pour encadrer le processus de demande d'amendement aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lu et renonce à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par Monsieur Jérémie Letellier lors de la séance régulière du conseil municipal tenu le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du conseil municipal tenu le 10 avril 2018.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents que soit adopté le règlement no. 457 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet du règlement

Le présent règlement impose un régime de tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité.

Article 3 Modification du point 8.2 de l'article 8

Modification de « Résidence unifamiliale » par « Tout autres types de résidence (unifamiliales, bifamiliales, maison modulaire etc.) »

Modification de de la tarification de l'élément “Commercial, industriel et institutionnel:” de la section “Toute transformation et rénovation”

Base:50\$
Plus de 100,000\$:100\$

Article 4 Modification du point 8.3 de l'article 8

Ajout de la catégorie « Démolition autre type d'usage(agricole, récréatif, etc.) avec un tarif de 25\$

Article 5 Modification du point de 8.4 de l'article 8

Ajouté, à la suite du tableau de vérification de l'article 8.4 du règlement 447, la mention suivante :

« Le processus de demande d'amendement aux règlements d'urbanisme ainsi que le calendrier des séances où l'adoption de tel règlement est prévue, est joint en annexe I

Les demandes d'amendement doivent être reçues au minimum

30 jours avant les séances d'Avril, Août & Décembre »

Article 6 Annexe

L'annexe I fait partie intégrante du présent règlement.

L'annexe I est joint à la suite du règlement no.447.

Article 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECÉTAIRE-TRÉSORIER

RÉSOLUTION NO.2018-05-123

**ADOPTION – RÈGLEMENT NO.458 DÉCRÉTANT LA
TARIFICATION POUR LES TRAVAUX SUR LE COURS D'EAU
CHARBONNEAU**

CONSIDÉRANT QU'une facture de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville, au montant de 1,784.28\$, a été reçue relativement à des travaux effectués sur cours d'eau Charbonneau et Branches 2 et 3;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no.420 du Bureau des délégués des M.R.C. des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu établit les immeubles assujettis aux travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter un règlement afin que les coûts relatifs aux travaux d'entretien soient facturés aux citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par Monsieur Michel Monette lors de la session régulière du conseil tenue le 10 avril 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Martin van Winden, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) que soit adopté le règlement no.458 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

Article 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 La répartition des dépenses relatives aux travaux exécutés sur le cours d'eau Charbonneau et Branches 2 et 3 est établie par le règlement no.420 du Bureau des délégués des M.R.C. des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu, lequel est en annexe I et fait partie intégrante du présent règlement.

Article 3 La répartition est annuelle et indivisible et elle est payable par le propriétaire inscrit au rôle. Elle est également assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et est percevable de la même façon.

Article 4 La municipalité statue que toute facturation s'élevant à moins de 25\$ sera assumée par les sommes disponibles au fonds général non-affectées.

Article 5 L'annexe I présentant la répartition des dépenses relatives aux travaux exécutés sur le cours d'eau Charbonneau et Branches 2 et 3 fait partie intégrante du présent règlement.

Article 6 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

RÉSOLUTION NO.2018-05-124
CANCELLATION – RÉSERVE POUR FINS PUBLICS ÉTABLIE
SUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 30 AVENUE DESLAURIERS

CONSIDÉRANT la résolution no.2017-05-131 autorisant l'établissement d'une réserve pour fins public sur la propriété sise au 30 avenue Deslauriers et publiée sous l'acte 23 564 425;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont réfléchi à cette opportunité et ne la considère plus nécessaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit annulée la réserve pour fins public sise au 30 avenue Deslauriers publiée sous l'acte 23 564 425.

RÉSOLUTION NO.2018-05-125
CCU – DÉMISSION DE MONSIEUR VICTOR LEGAULT

CONSIDÉRANT que Monsieur Victor Legault, membre du CCU, a transmis une lettre de démission en date du 18 avril 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit acceptée la lettre de démission de Monsieur Victor Legault.

RÉSOLUTION NO.2018-05-126
CCU – NOMINATION DE MONSIEUR CHRISTIAN BÉLANGER

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de démission de Monsieur Victor Legault en date du 18 avril 2018;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste vacant sur le CCU;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE Monsieur Christian Bélanger soit nommé sur le CCU en remplacement du Monsieur Victor Legault.

RÉSOLUTION NO.2018-05-127
AUTORISATION – OFFRE DE SERVICES DEMERS
CONSULTANTS

CONSIDÉRANT que le conseil a besoin d'expertise en matière d'arbres sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT un budget maximal de 4,000\$ pour la production de cette expertise;

CONSIDÉRANT que la firme Demers Consultant travaille sur une proposition actuellement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QU'UN budget maximal de 4,000\$ soit autorisé pour la production d'une expertise en matière d'arbres par la firme Demers Consultants.

RÉSOLUTION NO.2018-05-128
MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR
L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES
(CHLORURE DE SODIUM)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;
- QUE la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2018-2019;

- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;
- QUE la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0% pour les non-membres de l'UMQ;
- QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO.2018-05-129
AUTORISATION – SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À
L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 68,692\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

RÉSOLUTION NO.2018-05-130
AUTORISATION – BUDGET POUR ENTRETIEN DE FOSSÉ

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'entretenir le réseau de fossé bordant nos routes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé un budget de 20,000\$ pour l'entretien des fossés de notre réseau local.

- QUE ce budget soit pris à même les montants disponibles du poste no.232000521.

RÉSOLUTION NO.2018-05-131
AUTORISATION – BUDGET POUR LIGNAGE DE RUES

CONSIDÉRANT la nécessité de rafraîchir le lignage de plusieurs rues sur l'ensemble du territoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé un budget de 15,000\$ pour rafraîchir le lignage de rues sur l'ensemble de territoire.
- QUE ce budget soit pris à même les montants disponibles du poste no.232000521.

RÉSOLUTION NO.2018-05-132
AUTORISATION – BUDGET POUR SCCELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir les infrastructures routières avec un programme préventif de scellement des fissures;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé un budget de 20,000\$ pour effectuer une campagne de scellement de fissures sur le réseau routier local.
- QUE ce budget soit pris à même les montants disponibles du poste no.232000521.

RÉSOLUTION NO.2018-05-133
RENOUVELLEMENT – ADHÉSION AU CARREFOUR ET ACTION MUNICIPALES

CONSIDÉRANT une correspondance en date du 1er mai 2018 en provenant de Carrefour action municipale et famille (CAMF) concernant le renouvellement de notre adhésion à l'organisation;

CONSIDÉRANT un prix de renouvellement de 87,38\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé le renouvellement de l'adhésion à l'organisation Carrefour action municipale et famille au montant de 87, 38\$

RÉSOLUTION NO.2018-05-134
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION DE LA MASSOTHÉRAPIE

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière reçue le 20 avril 2018 par courriel;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a jamais offert de soutien financier pour cette fondation.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère)

présents:

- QUE la demande de soutien financier soit déclinée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

RÉSOLUTION NO.2018-05-135

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Michel Monette, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents de lever la séance du conseil à 20h54.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER